

Titre honorifique Fellow de l'Institut

Guide de présentation d'une candidature

Guide pour la mise en candidature - Titre honorifique de Fellow

Ce guide a été élaboré afin de faciliter la tâche de toute personne désirant proposer la candidature d'une personne au titre de Fellow.

Le titre de Fellow est attribué chaque année par le conseil d'administration de l'Institut de planification financière (l'Institut) afin de rendre hommage à des planificateurs financiers ou des planificatrices financières (Pl. Fin.) qui ont contribué de façon extraordinaire au développement et au rayonnement de la profession.

Les objectifs recherchés par la remise de cette distinction sont de :

- Reconnaître la contribution extraordinaire de certains individus au développement et au rayonnement de la profession de planificateur financier ou planificatrice financière;
- Promouvoir la pratique exemplaire de la planification financière auprès de la communauté des professionnels et professionnelles des services financiers;
- Promouvoir la profession et créer un engouement pour la planification financière auprès de la relève;
- Faire rayonner les programmes et les personnes diplômées de l'Institut auprès de diverses parties prenantes : régulateurs, grands employeurs, universités, partenaires financiers et autres.

La proposition de candidature doit être soumise par deux personnes qui fourniront aussi chacune une lettre d'appui. Ces lettres doivent refléter

de manière concrète comment la candidate ou le candidat s'est distingué et faire ressortir ses réalisations.

Les lettres d'appui devraient souligner depuis combien de temps l'auteur ou l'autrice connaît le candidat ou la candidate et comment il perçoit sa contribution et son impact sur la profession. Les lettres d'appui devraient mettre davantage en lumière les réalisations mentionnées dans le formulaire.

Le Comité de gouvernance et d'éthique de l'Institut étudie les candidatures et applique des critères et un processus strict d'évaluation des candidats et candidates à cette distinction en fonction des critères d'évaluation mentionnés dans ce document.

Le conseil d'administration de l'Institut reçoit les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique et entérine, le cas échéant, la candidature proposée. Lorsqu'une candidature est acceptée, la personne présidant le conseil d'administration de l'Institut ou une personne déléguée remet la distinction à l'occasion du congrès annuel de l'Institut. La photo de la personne honorée est également affichée au tableau des Fellows de l'année sur le site Internet de l'Institut.

RÉDACTION D'UN DOSSIER DE MISE EN CANDIDATURE

La rédaction du dossier de candidature est une étape cruciale qui permet de mettre en valeur la candidature et de faire la démonstration de la contribution extraordinaire d'une personne au développement et au rayonnement de la planification financière.

Le dossier doit donc faire ressortir les éléments importants qui justifient la mise en candidature. Il est essentiel d'avoir l'information la plus complète possible et des renseignements exacts. Des pièces justificatives peuvent être jointes au dossier.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au titre de Fellow de l'année, le candidat ou la candidate doit :

- Détenir le diplôme en planification financière de l'Institut;
- Avoir détenu le permis de Pl. Fin. de l'AMF pendant au moins 10 années (cumulatives, pas nécessairement en continu).

La personne peut résider à l'extérieur du Québec.

CRITÈRES D'EXCLUSION

Les personnes suivantes ne peuvent pas faire l'objet d'une mise en candidature :

- Administrateur ou administratrice en exercice, ou ayant siégé au courant des deux dernières années, ou personne liée* ;
- Personne employée par l'Institut (incluant le ou la PDG) en poste au moment de l'octroi du prix ou ayant été en poste au courant des deux dernières années, ou personne liée¹.

Sous réserve de ses autres droits et recours légaux, l'Institut se réserve le droit de retirer toute reconnaissance honorifique s'il juge que l'association du prix au ou à la récipiendaire, compte tenu de son comportement, pourrait avoir un impact négatif sur l'image publique ou la réputation de l'Institut, ou si c'est dans l'intérêt de l'Institut de le faire.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un ou plusieurs des critères suivants se retrouvent dans le dossier de candidature :

¹ Une personne liée désigne ici les enfants ou le conjoint ou la conjointe du candidat ou de la candidate.

- Parcours professionnel d'exception (réalisations notables qui font en sorte que le candidat ou la candidate se démarque, réalisations hors du commun ou efforts échelonnés sur toute une carrière);
- Contribution au développement de la pratique de la planification financière : enseignement, recherches, écrits importants pour l'avancement de la profession et pour les professionnels et professionnelles des services financiers;
- Dévouement exceptionnel envers la profession;
- Éthique élevée qui en fait un modèle pour la profession;
- Implication et rayonnement, à l'intérieur ou à l'extérieur de son milieu d'exercice, dont la portée et l'ampleur rejaillissent sur toute la profession.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Les sections du formulaire doivent être remplies de façon claire et compréhensible et faire ressortir comment le candidat ou la candidate au titre de Fellow de l'année répond aux critères d'évaluation précités.

PRÉSENTATION DU DOSSIER

Les personnes qui présentent le dossier doivent s'assurer que celui-ci est complet et que les renseignements qui y figurent sont exacts et suffisants pour permettre au Comité de gouvernance et d'éthique de l'Institut d'analyser adéquatement la candidature présentée. La décision du Comité de gouvernance et d'éthique sera influencée par le soin avec lequel les éléments du dossier ont été préparés, incluant la précision des éléments mis en valeur, les organismes, les dates, etc.

Les membres du Comité de gouvernance et d'éthique se réservent le droit de procéder à des vérifications externes des faits énoncés à l'appui d'une candidature.

DOCUMENTS À TRANSMETTRE À L'INSTITUT

Les candidatures doivent être déposées à l'aide du [formulaire électronique](#).

Seulement le ou la PDG et secrétaire de l'Institut ainsi que les membres du comité de gouvernance et d'éthique et du conseil d'administration auront accès aux formulaires de mise en candidature. Ces

derniers sont tenus à la discrétion et à la confidentialité de ces informations en vertu de la Politique de déontologie des administrateurs et administratrices de l'Institut.

Pour toute question ou information concernant la présentation d'une mise en candidature au titre de Fellow de l'Institut, veuillez contacter Mme Chantal Lamoureux, présidente-directrice générale et secrétaire, par courriel à l'adresse chantal.lamoureux@institutpf.org.

Institut de planification financière

3, place du Commerce, bureau 501
Île-des-Sœurs, Verdun (Québec) H3E 1H7
Téléphone : 514 767-4040 / 1 800 640-4050
Courriel : info@intitutpf.org

Institutpf.org

